

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/204

Objet : 204 - Signature d'une convention avec l'association ABALONE pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Olivier BERNARD, producteur de l'association Abalone pour disposer de la salle La Halle Michel Drucker les 19 et 20 décembre 2024, pour le spectacle Un Petit Prince.

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association ABALONE, représentée par Monsieur Olivier BERNARD pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker les 19 et 20 décembre 2024, pour les enfants des classes élémentaires publiques de Vire Normandie (gratuité des entrées pour les enfants et accompagnateurs), pour un montant total de 6798,16€ TTC pour 5 représentations du spectacle *Un Petit Prince*.

Fait à Vire Normandie, le 19 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241231-204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024
Publication : 31/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

